Image not found or type unknown

prescription acquisitive

Par **Yayase 973**, le **21/02/2020** à **16:46**

Bonjour,

Mon affaire est assez complexe. Voilà ma mère est sur une parcelle de terrain depuis 1980 et en a demandé la propriété par acquisition acquisitive et là les problèmes ont commencé. Au moment de la procédure la mairie à fait une préhemption de la parcelle mise en valeur par ma mère au motif qu'elle n'a pas déboiser toute la parcelle et qu'elle ne s'est pas comportée comme une propriétaire. Cette parcelle initiale a été scindée par la suite en plusieurs parcelles par le cadastre. Et ma mère a malheureusement perdu son procès contre la mairie de sa commune. Là où le problème se corse c'est que verbalement elle a donné à mes soeurs et moi une parcelle d'environ 5 hectares qui longe sa parcelle et je souhaiterai ajouter que cela fait plus de 30 ans que mes soeurs et moi nous plantons et entretenions cette parcelle qui au départ faisait parti de l'ensemble du terrain de notre mère. Je voudrais savoir quelles démarches entreprendre pour obtenir cette parcelle par acquisition acquisitive pour que la mairie ne nous joue pas à nouveau un mauvais tour et surtout pour ne pas se faire avoir comme dans l'affaire de ma mère.Je précise que je suis en outre mer.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés